



# VILLE DE CHARLEVILLE-MEZIERES

## APPEL A PROJET

## BIENNALE DES AILLEURS 2024



## I. Contexte

Charleville-Mézières, labellisée Ville en poésie depuis 2012, organise tous les deux ans la Biennale des Ailleurs, festival de poésie mettant en valeur l'œuvre d'Arthur Rimbaud, et plus largement, la création actuelle, incluant tous les aspects de la poésie contemporaine.

Elle se donne pour but de faire dialoguer, autour de la poésie, les différents arts : musique, théâtre, performance, cinéma, création plastique...

Elle se tient en octobre, à l'occasion de la date-anniversaire de la naissance d'Arthur Rimbaud. Le temps fort de cette édition 2024 se tiendra du 17 au 20 octobre.

## II. Objet de l'appel à projet

La Ville de Charleville-Mézières lance un appel à projet afin de bâtir une programmation culturelle et artistique pour la Biennale des Ailleurs.

### 1. Aller à la rencontre de tous

La Biennale des Ailleurs souhaite aller à la rencontre de tous et faire entendre la poésie sous toutes ses formes et dans différents lieux. Les projets proposés devront donc avoir pour objectif d'aller à la rencontre de tous les publics, y compris les publics les plus éloignés de la culture qui ne franchissent pas spontanément les portes des musées ou ne sont pas familiers de la poésie.

Aller à la rencontre de tous inclus d'aller dans les établissements scolaires et de proposer des projets s'inscrivant dans la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) afin d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, de les sensibiliser à la poésie par notamment la rencontre avec des artistes.

Ayant le souci de rester un évènement populaire, vecteur de démocratisation culturelle et d'inclusion, tous les évènements (expositions, lectures, performances, spectacles, projections...) proposés pendant la Biennale des Ailleurs seront gratuits.

### 2. Les 170 ans de la naissance d'Arthur Rimbaud : « Rimbaud intime »

2024 célèbre le 170<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Arthur Rimbaud. La Biennale de poésie « Les Ailleurs » viendra clôturer les différents rendez-vous qui ont agrémenté cette année depuis le mois de février.

Le fil rouge de ces événements interroge l'intime à l'aune de deux aspects : plonger dans les sentiments du poète au travers de sa correspondance, traduction intime offrant un instantané de ses pensées et dans le même temps, questionner le public (l'amateur, le passionné, l'artiste ou le simple curieux) sur sa rencontre poétique avec Rimbaud et le lien affectif qu'il entretient avec lui.

### 3. Critères et public cible

- Le projet devra répondre aux deux objectifs ci-dessus.

- Le projet proposé peut utiliser les domaines d'expression et de création suivants : spectacle vivant, performance, jeux, conférence, projection, etc.

Il devra néanmoins proposer une proposition artistique innovante, et ne pas privilégier les spectacles assis.

- Le projet proposé devra avoir pour objectif de diffuser de la poésie principalement hors les murs et la rendre accessible à tous.

- Le projet artistique proposé doit être à destination des publics suivants :

- Le tout public
- Le public jeune scolaire
- Les publics empêchés

- Le projet se devra d'être participatif afin que le public soit associé à la proposition artistique.

#### 4. Salles

Les différentes propositions devront interroger l'espace scénique de diffusion des arts de la poésie et privilégier une proposition artistique innovante ne nécessitant pas de salle d'exposition et/ou de salle de spectacle.

##### Espaces mis à disposition :

- Musée Arthur Rimbaud

Le musée Arthur Rimbaud dispose au 3<sup>ème</sup> étage d'un espace « Le Grenier » pouvant accueillir des performances artistiques. Cet espace, afin de respecter les normes de sécurité, est limité à 19 personnes dans l'espace.

Toute proposition devra être accompagnée d'une fiche technique prenant en compte les contraintes techniques du lieu.

- Maison des Ailleurs

La maison des Ailleurs, maison d'adolescence d'Arthur Rimbaud, est composée d'un rez-de-chaussée comprenant une pièce d'environ 35m<sup>2</sup>.

Chacun des deux étages est organisé de la même façon, quatre pièces de 35m<sup>2</sup> chacune reliées entre elle par un couloir. Ces deux étages ne seront toutefois pas disponibles car déjà utilisés par l'exposition temporaire organisée par le musée Arthur Rimbaud dans le cadre de cette Biennale.

- Musée de l'Ardenne

Le musée de l'Ardenne possède un auditorium de 56 places équipé d'un système de vidéo projection et d'un écran escamotable. Il est également équipé d'une estrade de 3,90m x 2,50m.

Plus d'informations : <https://musear.fr/p-4-visite-virtuelle-musees-charleville-mezieres.html>

- La tour du Roy

Située à Mézières, la tour du Roy est une tour du 16<sup>e</sup> siècle. Elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et peut accueillir 19 personnes dans l'espace.

- Salle Nevers

Cette salle accueillera une exposition temporaire et sera équipée d'une estrade et d'un matériel de sonorisation. Elle pourra accueillir des débats-lectures.

- Espaces extérieurs

Afin d'aller à la rencontre de tous, les espaces extérieurs sont à privilégier en fonction des prestations : place ducale, rue piétonne, île du Vieux Moulin, cour intérieure du musée de l'Ardenne.

Cependant toutes prestations en extérieure seront soumises aux conditions climatiques.

Ces propositions ne sont pas limitatives.

Elles comprennent aussi bien les établissements scolaires, les EPHAD, les supermarchés que l'espace public ou tout autre lieu disponible.

### III. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre le formulaire (annexe 1) placé en fin de document dûment complété et accompagné de l'ensemble des documents nécessaires à une bonne appréhension du projet : extrait, autres exemples, budget, CV des artistes, description, moyens techniques nécessaires. Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : [musees@mairie-charlevillemezieres.fr](mailto:musees@mairie-charlevillemezieres.fr)

#### 1. Comité de sélection

Les projets seront sélectionnés par un comité de sélection composé de :

- Mme la Maire-adjointe à la culture et aux relations internationales
- Mme la directrice du Théâtre de Charleville-Mézières
- Mr le directeur du réseau des médiathèques d'Ardenne Métropole
- Mme la directrice des musées de Charleville-Mézières
- Mme la responsable du service collections des musées de Charleville-Mézières
- Mme la chargée des publics du service des musées de Charleville-Mézières

#### 2. Calendrier

Réception des propositions : 30 juin 2024

Sélection des projets : 11 juillet

## **ANNEXE : Formulaire de présentation à remplir pour tout dépôt de dossier**

Merci de bien remplir ce document.

- Nom de la ou du responsable du projet :
  - Adresse courriel de la ou du responsable du projet :
  - Ville de résidence :
  - Nombre d'artistes présents :
  - Type de salle (intérieur, extérieur) :
  - Titre du projet :
  - Durée estimée de la performance :
- 
- Décrire votre démarche artistique (personnelle ou collective) et nommer quelques-unes de vos réalisations artistiques (si pertinent). [maximum 500 mots]
  - Donner un descriptif précis de la proposition [maximum 500 mots]
  - Quels sont les besoins techniques du projet (son, éclairage, vidéo, projection, etc.) ? Quel serait l'endroit idéal, selon vous, pour présenter votre projet ?
  - Quel est le budget de votre projet (rémunération, logement, etc ... ?)
  - Joignez à ce même document un extrait du projet [maximum 2 pages].  
Les extraits sonores ou vidéos sont plus que bienvenus. Ils permettent d'évaluer de façon plus nette le projet. Par Youtube, Vimeo ou WeTransfer